

DÔM RÉGÉNÉRATION

L'INVESTISSEMENT POUR DEMAIN

GROUPEMENT FORESTIER D'INVESTISSEMENT
SFDR Art.9

CONSTAT



LA FORÊT : UN CONSTAT PLANÉTAIRE

UNE DIMENSION EXTRA-FINANCIÈRE



31% de forêt sur la surface terrestre → 26% en 1990

- Essentielle dans la lutte contre les Gaz à Effet de Serre (GES)
- 2ème plus grand puits de carbone après les océans
- 16 Milliards de tonnes de CO2 absorbés par an
- Facteur important de dépollution et filtration des eaux
- Aide à préserver la biodiversité





- Evité l'érosion des sols et améliore leur qualité
- Réduit les risques de glissements de terrain
- Améliore la régulation du climat
- Maintient et crée les espaces verts de plus en plus recherchés par les populations urbaines
- Contribue à l'emploi dans les territoires





Source : ONF, 2023.

LA FORÊT, UN ACTIF CLIMATIQUE ET ÉCONOMIQUE

31 %

des terres émergées sont boisées ; la forêt est le 2e puits de carbone après les océans

16 Mds t

de CO_2 absorbées chaque année par les forêts du monde

+60 %

de consommation mondiale de bois estimée entre 2001 et 2030 (FAO)

- Filtration de l'eau, protection des sols, régulation du climat local
- Réservoir majeur de biodiversité terrestre

- Nouveaux usages : construction bois, biomatériaux, bio-énergie
- Une demande qui dépasse la régénération naturelle

LA FORÊT FRANCAISE, PRIVEE ET FRAGMENTEE

17 M
D'HECTARES

+2,9
MILLIONS D'HECTARES
DEPUIS 1985

72%
DE FEUILLUS
1ère FORET DE FEUILLUS D'EUROPE

75%
DE LA FORET FRANCAISE
EST PRIVÉE

3 M
DE PROPRIETAIRES
DONT 9000 ONT + DE 100 Ha
-DE 100 TRANSACTIONS / AN >100 HA

400 000
EMPLOIS DANS LA FILIERE

Moins de 100 transactions par an portent sur des forêts de plus de 100 ha : le segment 20–100 ha, délaissé par les grands fonds, concentre les opportunités pour notre GFI.

Source : ONF, 2023.

SUITE A L'ÉTÉ 2026…



UN ÉTÉ HORS NORMES POUR LA FORÊT FRANÇAISE

+3,6 °C

au-dessus de la normale : l'été le plus chaud mesuré en France depuis 1900

53 jours

de vague de chaleur en trois épisodes, contre 33 en 2022

15 mm

de pluie en juillet, pour une normale de 50 mm

98 000 ha

environ, brûlés au 24 septembre, dont près de 76 000 ha de forêt et 21 000 départs de feu

- INCENDIES
- RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
- STRESS HYDRIQUE

Selon Météo-France, un tel été deviendrait **ordinaire** dans une France réchauffée de +4 °C, trajectoire de référence retenue pour 2100. Le risque climatique est désormais un **risque de gestion**, pas une hypothèse.

CONSTAT DE L'ÉTÉ 2026 SUR NOS REGIONS

ÉTÉ LE PLUS CHAUD JAMAIS MESURÉ EN France !

≈ 47 000 ha	Landes de Gascogne (33, 40) 22 juillet – 17 août
≈ 2 000 ha	Forêt de Fontainebleau (77) contre ≈ 15 ha/an en moyenne en IDF depuis 2006
≈ 280 ha	Maine-et-Loire (12 juillet), avec renforts des pompiers de la Sarthe
Risque élevé	Sarthe : mesures préfectorales de prévention dès le 9 juillet
0 hectare	Sinistré sur nos 588 ha Ne constitue pas une garantie pour l'avenir Mais conforte des choix de sélection et de gestion

NOS DÉPARTEMENTS SOUS VIGILANCE

Cher · Loiret · Sarthe · Nièvre

ACTIONS DE PREVENTION

Cet hiver des interventions seront réalisées par des sapeurs pompiers sur l'ensemble de nos massifs en vue de mesurer les délais et la faisabilité des intervention.

NOTRE GESTION DU RISQUE

LOCALISATION

Centre et Ouest ; exclusion statutaire de l'arc méditerranéen ; hors grands massifs résineux landais

ESSENCES

90 % de feuillus, dont 75 % de chêne, plus protégé en cas de risque extrême; 10 % de résineux

DESSERTE

Bonnes dessertes sur les 6 massifs : accès rapide des secours en cas d'incendies

GESTION

Massifs d'un seul tenant, suivis sous Plan Simple de Gestion ; assurances Tempête-Incendie obligatoires

MASSIFS	DPTS	SURFACE	FEUILLUS	ÉTÉ 2026
BOIS DES HOSPICES ET JÉSUITES BOIS DES HUIPILLIERS BOIS BRIOU	Cher (18)	409 ha	85 – 100 %	Aucun sinistre
BOIS DE LA DODINIÈRE	Sarthe (72)	98 ha	65 %	Aucun sinistre
BOIS DES PRÉLONS	Loiret (45)	75 ha	60 %	Aucun sinistre
BOIS BEAUREGARD	Nièvre (58)	6 ha	100 %	Aucun sinistre

LES ESSENCES FACE AU CLIMAT

FRAGILES

- Epicéa
- Hêtre
- Douglas
- Châtaignier
- Pin sylvestre
- Bouleau
- Frêne



RESISTANTES

- Chêne Pubescent,
- Chêne Sessile
- Chêne vert
- Cèdre de l'Atlas
- Pin Laricio
- Pin Maritime
- Pins d'Alep



CE QUE NOUS RENFORCONS

CONFIRMÉ PAR LES FAITS

✓ **Exclusion des territoires sous climat méditerranéen**

✓ **Diversification des essences, des âges et des sites**

✓ **Exigence de « bonnes dessertes » à l'achat**

✓ **Assurance Tempête-Incendie sur l'ensemble du patrimoine**

RENFORCÉ EN 2027

→ **Diagnostic de vulnérabilité climatique par massif**

→ **Simulation interventions par les pompiers sur chaque massif**

→ **Essences plus résistantes à la sécheresse lors des régénérations et des futurs investissements**

→ **Entretien des dessertes et des coupes, débroussaillement là où il est requis**

→ **Critère « risque incendie » intégré à l'analyse de chaque nouveau dossier**

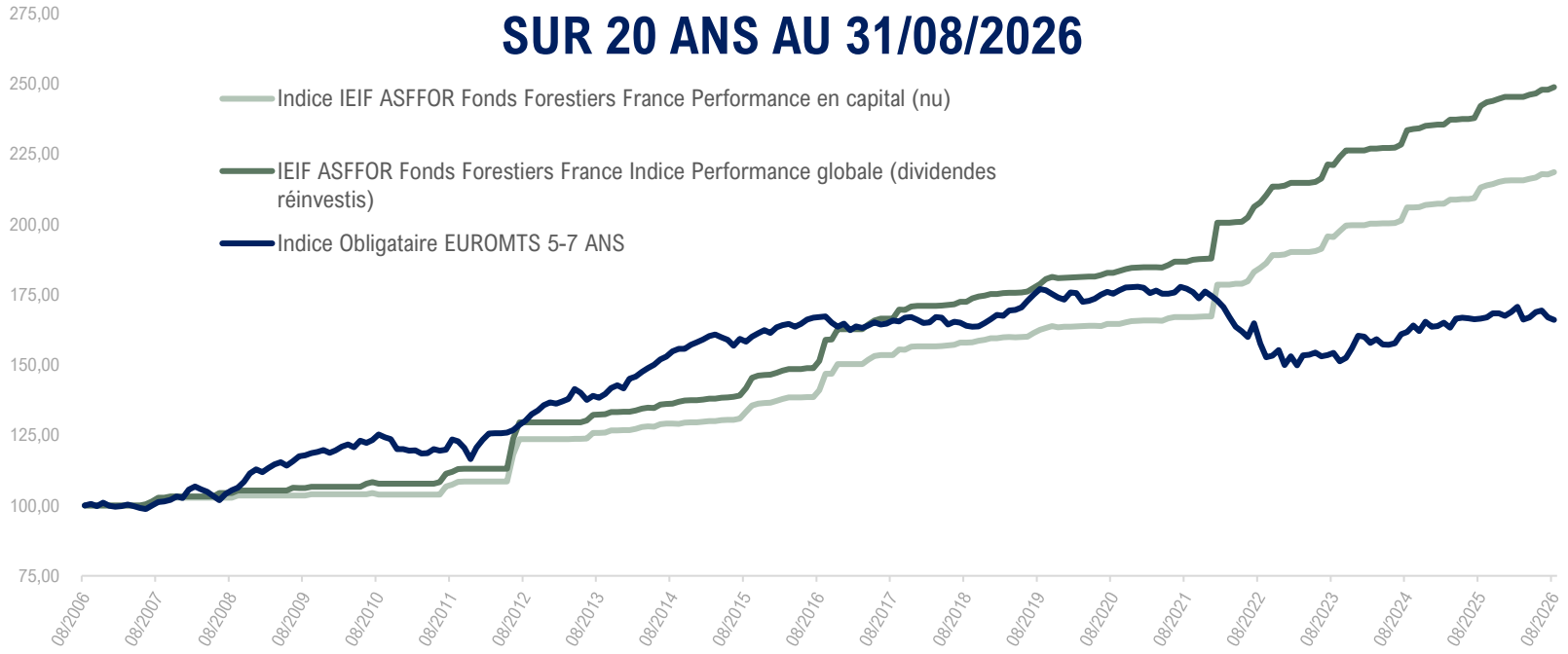
→ **Qualité des sols argilo calcaire a privilégier**

COURS ET VALEUR



INDICE IEIF ASFFOR FONDS FORESTIERS FRANCE

SUR 20 ANS AU 31/08/2026



Base 100 au 31/08/2006 · données mensuelles au 31/08/2026

ANNUALISÉ	5 ANS	10 ANS	20 ANS
FORÊT	+5,9 %	+5,1 %	+4,7 %
OBLIG.	–1,3 %	–0,1 %	+2,6 %

En 2022, l'indice forestier gagne **+13,8 %** quand l'indice obligataire perd **–14,1 %**.

Source : IEIF, indice IEIF ASFFOR Fonds Forestiers France (dividendes réinvestis), 31/08/2026 ; EuroMTS 5-7 ans.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

LES MOTEURS DE RENDEMENT D'UNE FORÊT

RÉGÉNÉRATION

ACCROISSEMENT NATUREL

Le volume de bois progresse chaque année : chêne pédonculé 2 à 2,5 %, résineux ≈ 5 %, peuplier ≈ 7 %

PRIX DU FONCIER FORESTIER

Prix moyen de l'hectare multiplié par deux en 25 ans, au-dessus de l'inflation (ONF)

PRIX DU BOIS

Fluctuant comme toute matière première ; indice ONF du chêne sur pied en forte hausse entre 2020 et 2022

VENTES DE COUPES

Revenus d'éclaircies et de coupes, irréguliers par nature, programmés par le PSG*
Source de rendement pour le propriétaire
Revalorisation des massifs (plue value)

Revenus additionnels Location de la chasse - Crédits carbone (séquestration certifiée)

DÔM RÉGÉNÉRATION



LE GFI, UN VÉHICULE RÉGULÉ PAR L'AMF

20% MAX EN LIQUIDITÉ	80% MIN EN FONCIER, BOIS, FORÊT, ÉTANG, ETC

SÉCURITÉ DE L'INVESTISSEUR + LIQUIDITÉ FACILITÉE

UNE AIDE STRUCTURELLE A LA LIQUIDITE

- Agrément AMF complémentaire obligatoire pour la société de gestion
- Pas d'émission de nouvelles parts tant qu'une demande de retrait reste insatisfaite
- Cession d'actifs encadrée pour honorer les retraits

LES OBLIGATIONS DU GFI

- Diversification (sites, âges et essences)
- Contre-expertise indépendante avant achat
- Commissaire aux comptes et Conseil de surveillance élu
- Assurances Tempête et Incendie obligatoire

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INDÉPENDANT

LE 1er EN FRANCE

RÉGÉNÉRATION

CLIENTÈLE

Réservé exclusivement aux institutionnels

CLASSIFICATION

SFDR Article 9



DÉPOSITAIRE

Société Générale Securities Services

ÉVALUATEUR EXTERNE (AIFM)

FI Partners · approuvé AMF

CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU

CP Conseil · approuvé AMF

EXPERTISE FORESTIÈRE

Cabinets Labbe et Cochery (CNEFAF)

UN FONDS À OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Le règlement (UE) 2019/2088 « SFDR » réserve l'article 9 aux produits dont **l'investissement durable est l'objectif**.
Trois conditions cumulatives :

1. **Contribuer** à un objectif environnemental mesuré par des indicateurs
2. **Ne pas causer de préjudice important** aux autres objectifs (DNSH)
3. Respecter des pratiques de **bonne gouvernance**

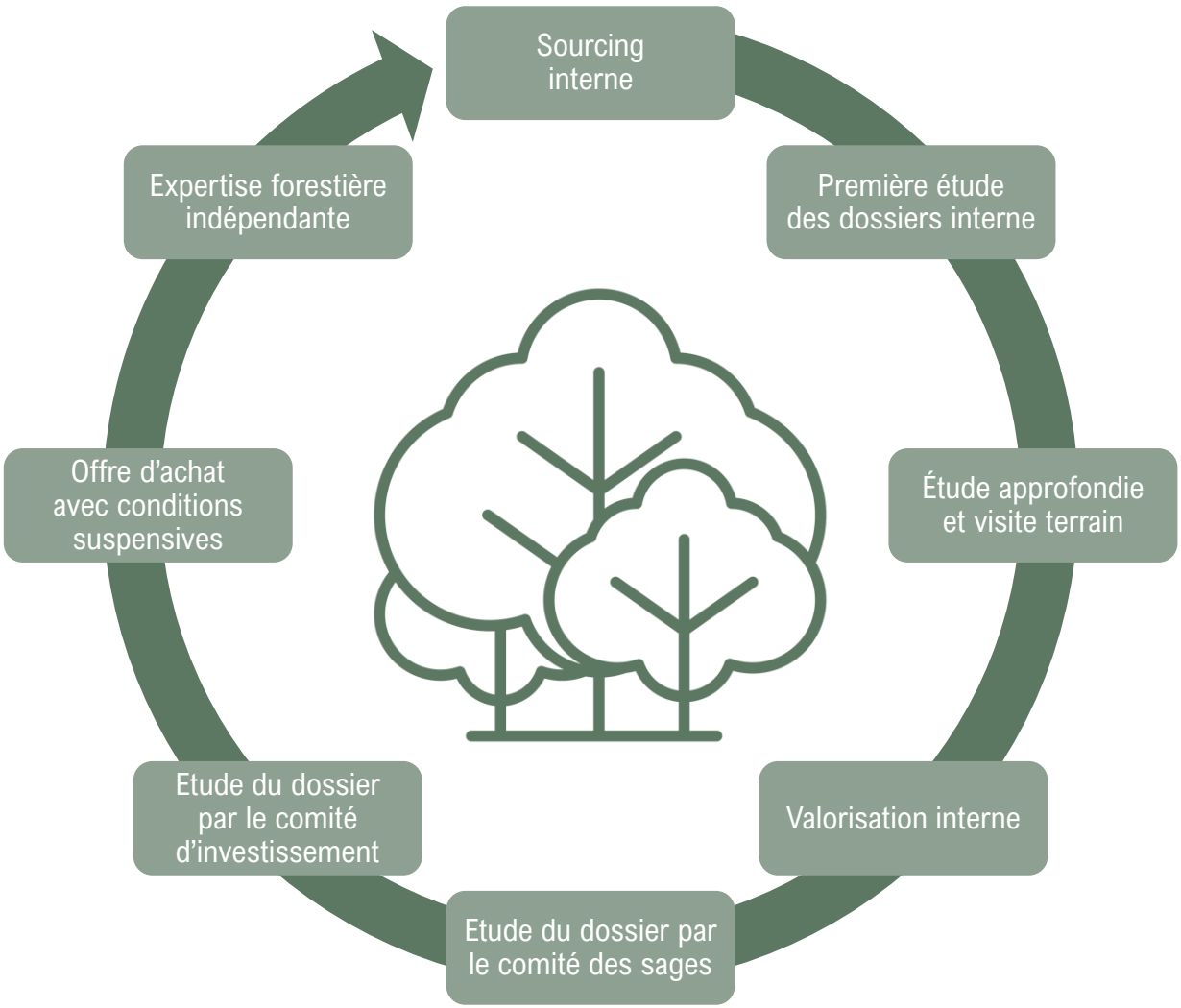
L'OBJECTIF DE DÔM RÉGÉNÉRATION

Contribuer à **l'atténuation du changement climatique** et à la **protection de la biodiversité** par l'acquisition et la **gestion durable** de forêts françaises.

LE PORTEFEUILLE
NOS ACQUISITIONS



PROCESSUS D'ACHAT



CRITÈRES DE SÉLÉCTION DES ACTIFS FORESTIERS

TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES

France principalement, UE occasionnellement
Exclusion de l'arc méditerranéen
Focus sur le centre et l'est

VARIÉTÉ DES ESSENCES

Essences à privilégier : chêne et douglas

SUPERFICIE RECHERCHÉE

Distorsion des prix des grandes surfaces +100ha (haut de gamme) via appels d'offre
Préférence pour des dossiers de 20 a 100 ha

QUALITÉ DES SOLS

Voisinage de massifs forestiers connus

FOURCHETTE DE PRIX

Pas de prix fixe mais souhait de rester proche de la valeur vénale connue par région et essences

RAPPORT : LES FAITS MARQUANTS

10,5 M€
collectés

6,3 M€
investis, sans effet de levier

588 ha
de forêts en 4 départements

6
acquisitions

9
associés institutionnels

10 652 €
prix moyen par hectare, frais inclus

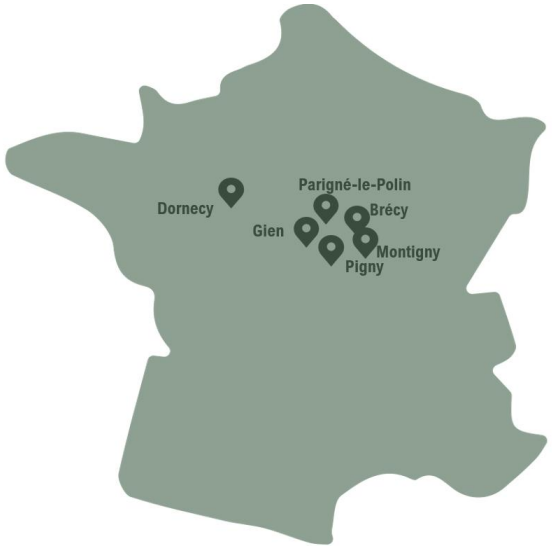
NOS 6 MASSIFS

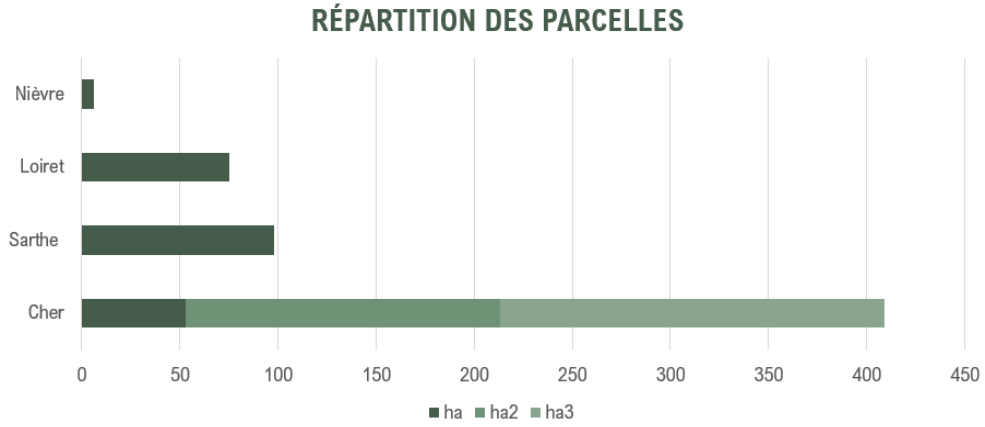
MASSIF	COMMUNE	SURFACE	PRIX D'ACHAT	CHÊNE	AUTRES FEUILLUS	RÉSINEUX
HOSPICES ET JÉSUITES	Brécy (18)	196 ha	1 935 000 €	98 %	2 %	0 %
HUIPILLIERS	Montigny (18)	160 ha	1 935 000 €	90 %	10 %	0 %
DODINIÈRE	Parigné-le-Pôlin (72)	98 ha	953 000 €	50 %	15 %	35 %
PRÉLONS	Gien (45)	75 ha	670 000 €	10 %	30 %	40 %
BRIOU	Pigny (18)	53 ha	569 000 €	75 %	10 %	15 %
BEAUREGARD	Dornecy (58)	6 ha	206 000 €	96 %	4 %	0 %
TOTAL	4 DÉPARTEMENTS	588 HA	6 268 000 €	75 %	15 %	10 %

L'ACQUISITION



IMPLANTATIONS ET ESSENCES





	BEAUREGARD 6ha	HOSPICES ET JESUITES 198ha	PRELONS 75ha	DODINIERE 99ha	BRIOU 53ha	HUIPILLIERS 160ha	TOTAL 588ha
CHENE	96%	98%	10%	50%	75%	90%	75%
AUTRE FEUILLUS	4%	2%	30%	15%	10%	10%	15%
RESINEUX	0%	0%	40%	35%	15%	0%	10%

LE MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT FORESTIER

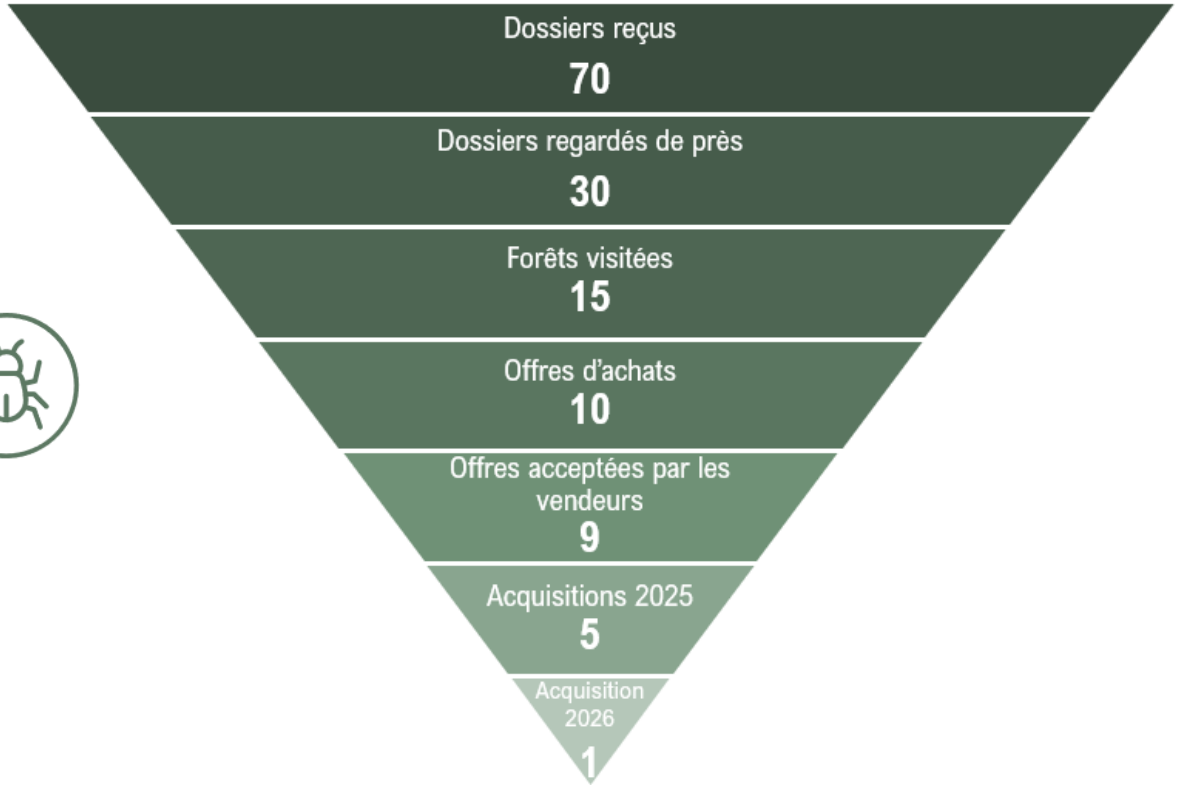
	Nombre de transactions (2024)	Surface	Valeur
- de 10 ha	19 400	54 900 ha	839 M€
10 à 25 ha	1580	23 900 ha	287 M€
25 à 50 ha	470	16 400 ha	187 M€
50 à 100 ha	250	16 900 ha	173 M€
+ de 100 ha	150	36 700 ha	531 M€

Source : Groupe Safer

** La surface considérée est la surface en bois et taillis.*
*** La valeur indiquée comprend le bâti éventuellement associé aux biens. Elle est la somme de 1) la valeur du marché des biens forestiers et 2) une estimation de la valeur du marché des biens mixtes, au prorata des surfaces boisées.*

SÉLECTION ET PRIX D'ACHAT MOYEN





	Nombre hectares investis	Montants investis
	588,6 ha	6 269 602 €
Prix moyen de l'hectare	**10 652 €**	

(Prix Dôm Régénération ➔ Frais de notaire et de transaction compris)

POLITIQUE ESG

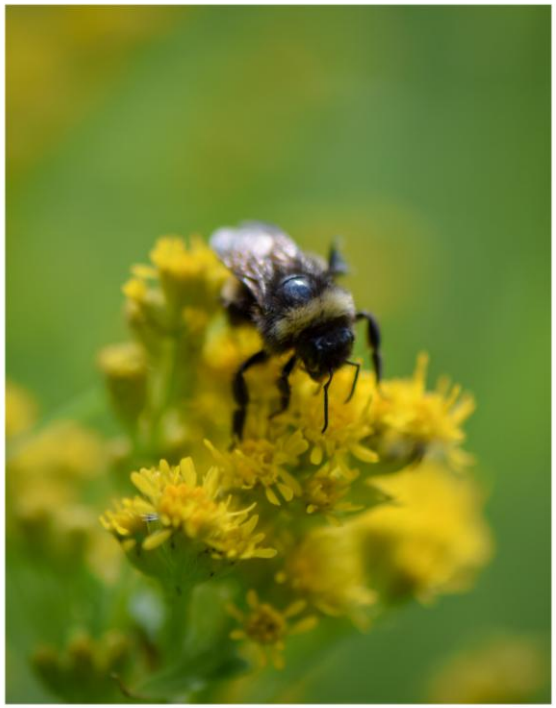


OPPORTUNITÉ DE PROTÉGER ET DE RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

- Les investissements dans les forêts, notamment à travers les groupements forestiers d'investissement, représentent une **opportunité majeure pour la protection et la restauration de la biodiversité**.

- Dôm Régénération répond au besoin des grands institutionnels qui se fixent des **objectifs d'allocation en "capital naturel",** notamment des **investissements dans des forêts gérées durablement.**

- Grâce à Dôm Régénération, les investisseurs contribuent à **la préservation de la biodiversité** mais aussi à la **lutte contre le changement climatique** via les deux axes fondamentaux du règlement **SFDR** et du rapport **article 29 LEC** – tout en générant des rendements financiers.



LES OBLIGATIONS RÈGLEMENTAIRES

DES INVESTISSEURS VIS-À-VIS DE LA BIODIVERSITÉ

- Face à l'urgence de la situation, les investisseurs institutionnels sont tenus de prendre en compte la biodiversité dans leurs stratégies, notamment en vertu du **règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).**

- Les investisseurs doivent fournir des informations détaillées sur la manière dont ils identifient, évaluent et gèrent les risques de durabilité. Cela inclut la **prise en compte des impacts négatifs potentiels sur la biodiversité et la mise en œuvre de stratégies pour atténuer ces risques**.










OPPORTUNITÉ DE PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Dôm Régénération offre un cadre structuré pour attirer des capitaux privés vers des projets de gestion durable des forêts.
- Ces choix de gestion forestière contribuent à :
 - **diversifier** les essences des forêts
 - **régénérer** des sols et à favoriser ainsi la protection et
 - **restaurer** de la biodiversité
- Dôm Régénération contribue à augmenter la production et valoriser les crédits carbones.

Ce type d'investissement permet de restaurer les écosystèmes forestiers (puits de carbone cruciaux et habitats pour de nombreuses espèces).



POLITIQUE ESG :

SATISFACTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion forestière de Dôm Régénération répond à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Établir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



Partenariats pour la réalisation des objectifs

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». C'est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

NOS ENGAGEMENTS

- Protection de la forêt française
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Certification des crédits carbone grâce à la séquestration
- Suivi des plans simples de gestion
- Objectif : certification PEFC
- Engagement envers la biodiversité
- Favoriser l'emploi dans la filière bois

NOTRE ENGAGEMENT DE CALCUL DE LA BIODIVERSITE

Critères d'évaluation de la biodiversité d'une forêt		Coefficient	Notes (sur 5) La Dodinière (72)	Actions à entreprendre pour améliorer la note de chaque critère
Techniques sylvicoles	Limitation des coupes rases	3	3	Limiter les coupes rases aux peuplements dépérissants dans la rédaction du prochain PSG, ainsi qu'aux peuplements mâtures en restreignant leur taille à 2 ha maximum
	Mélange des plantations	3	2	Pour l'instant, aucune plantation n'a été réalisée depuis l'acquisition, il sera systématiquement proposé de planter un mélange de deux essences au minimum, pour les prochains reboisements ou enrichissements
	Diversification et résilience des peuplements	3	3,5	La forêt de la Dodinière est plutôt diversifiée avec des futaies feuillues, des futaies résineuses, des peuplements mélangés et des catégories d'âge diversifiées
	Préservation des sols forestiers	2	3	Le prochain PSG intègrera dans son programme la mise en place systématique de cloisonnements d'exploitation. Les exploitations ne seront autorisées que sur des sols ressuyés.
	Gestion en couvert continu	2	2	Orienter la gestion des peuplements vers une sylviculture irrégulière, à couvert continu, pour limiter la mise à nu des sols
	Limitation des espèces exotiques	1	4	Retenir des essences indigènes ou assimilées pour les reboisements et enrichissements
	Certification de la gestion forestière	1	0	Envisager la cartification à PEFC
	Adaptation de la période de broyage et de fauchage	1	2	Voir avec le locataire de chasse pour ne faucher les bordures d'allées et layons qu'une fois tous les deux ans. Surtout, le faire en août septembre. De même, favoriser les broyages entre août et février.
Biodiversité	Conservation de bois morts sur pied et au sol	3	2	Lors de chaque martelage d'éclaircie, identifier et conserver au moins 2 à 3 arbres morts par hectare, sans que ceux-ci ne se trouvent en bord de route ou chemin publics, pour limiter le risque de chute dangereuse.
	Libre évolution des peuplements	3	0	Au cours de l'élaboration du nouveau PSG, identifier une zone à laisser évoluer sans aucune intervention sylvicole
	Préservation des milieux humides	2	2	Favoriser la bonne santé des mares et zones humides en gérant le couvert arboré qui s'y trouve. Au besoin, envisager des travaux de restauration de mare pour améliorer leur fonctionnement.
	Conservation d'arbres réservoirs de biodiversité	2	1	Lors de chaque martelage d'éclaircie, identifier et conserver au moins 1 arbre vivant par hectare à cavité ou présentant une autre niche écologique particulière.
	Préservation des milieux ouverts	2	1	Conserver l'état ouvert de zones de landes ou friches
	Préservation des habitats d'espèces	2	2	Différentes mesures à cumuler : conservation du bois mort au sol, maintien des zones humides liées à des espèces comme les grenouilles, etc.
	Réduction des accès motorisés	1	2	Limiter la circulation d'engins motorisés aux seuls intervenants sylvicoles et aux chasseurs. Pour ces derniers, leur demander de ne pas circuler toute l'année, et avec le moins de véhicules possibles.
	Clauses de biodiversité dans les contrats	1	2	Mettre en place un ensemble de mesures liées à la qualité du travail d'exploitation, idem pour les travaux forestiers, en particulier sur les périodes d'intervention
Equilibre sylvocynégétique	Limitation du nourrissage	3	3	Voir avec le locataire de chasse pour restreindre puis arrêter totalement les apports, y compris l'agrainage, de manière à obtenir des populations de gibier en adéquation avec les possibilités du milieu
	Suivi des populations	2	1	Voir avec le locataire de chasse pour mettre en place un protocole de suivi de la population (mesures de plusieurs paramètres physiques des animaux prélevés, suivi des dégâts de gibier et de la pression sur la flore.
	Maîtrise du plan de chasse	1	2	Intégrer dans la rédaction du bail de chasse, le fait que la demande de plan de chasse soit effectuée directement par le propriétaire, ou par délégation son gestionnaire, pour limiter le risque de prélèvement insuffisant.
Risque incendie	Prévention contre les incendies	3	3	Fermer les différents accès, apposer des panneaux pour signaler le risque incendie, se rapprocher du SDIS 72 pour mise en place d'exercice, référencer les exercices
		Moyenne	2,09	sur 5

La forêt de La Dodinière ne présente pas aujourd'hui un très haut niveau de biodiversité. Elle est cependant dans la moyenne des forêts gérée depuis plusieurs décennies. En achetant cette propriété, le GFI Dôm Régénération a néanmoins la possibilité de faire significativement progresser cette note. En effet, le plan simple de gestion est à renouveler et pourra ainsi se montrer ambitieux dans la prise en compte de ces enjeux, essentiels pour la bonne santé des écosystèmes forestiers, garante d'une production de bois pérenne permettant une captation et un stockage durables du carbone.

En termes de stockage de carbone, la forêt de La Dodinière est performante de par la présence d'essences adaptées aux stations comme le pin maritime et le chêne notamment. De surcroit, le pin maritime, le pin laricio ainsi que le châtaignier y croissent particulièrement, permettant de stocker des quantités importes de carbone.

LE DEVELOPPEMENT ENVISAGE

UTILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES

INVESTIR DANS DES MASSIFS DÉGRADÉS DE 30 À 50%

RÉGÉNÉRATION

ADDITIONALITÉ

GÉNÉRATION DE CREDITS CARBONE

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA DECARBONATION DE L'INDUSTRIE

EUROPÉENNE EN 2034

ANNEXES



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT 1/2

UNE SÉLECTION QUALITATIVE DES FORÊTS



ZONE D'ACHAT
France (principalement) l'étranger sera une exception



EXCLUSION DE TERRITOIRES
Sud Est et Sud Ouest (qui ont eu du sens cet été 2026 !)



RECHERCHE DE DIVERSIFICATION
Variétés des essences, âges, localisation, etc



INTÉRÊT MARQUÉ POUR DES SURFACES DE 20 A 100 HECTARES
souvent délaissées par les fonds importants



RECHERCHE DE « STATIONS FORESTIÈRES » RECONNUES
avec de bonnes dessertes pour une exploitation facilitée

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT 2/2

UNE SÉLECTION QUALITATIVE DES FORÊTS



UN SOURCING LARGE ET DIVERSIFIÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



DOSSIERS « OFF MARKET »



REFUS D'ACHETER EN « SURCOTE »



COMITÉ DES SAGES
un comité de spécialistes pour avis et conseils



REFUS D'EFFET DE LEVIER
pour une visibilité claire de l'investisseur



CERTIFICATION PEFC
pour promouvoir la forêt durable

UN SOURCING LARGE ET DIVERSIFIE

UN RÉSEAU
+ 50 PROFESSIONNELS

ANIMATION CONSTANTE
RÉUNIONS D'INFORMATIONS
BULLETINS TRIMESTRIELS

DES BIENS OFF MARKET
CONCURRENCE LIMITÉE
DES PRIX SANS SURCOTE



Experts forestiers
Scieries ouest et centre
Propriétaires forestiers
Agents immobiliers spécialisés
Notaires spécialisés patrimoine agricole
Sociétés de travaux forestiers



GARANTIT LA QUALITÉ ET
L'EXCELLENCE DE NOTRE GFI

CONTACTS



Vincent PRIOU
Président Directeur Général
06 85 90 36 58
vincent.priou@dom-finance.fr



Philippe CHEVRIER
Senior Advisor
06 08 07 10 55
philippe.chevrier@dom-finance.fr



Magali PELOUARD
Directrice Commerciale
07 72 01 66 43
magali.pelouard@dom-finance.fr

Ce document a été réalisé par Dôm Finance et/ou ses partenaires à l'attention exclusive du destinataire. Sa vocation est uniquement informative et il ne saurait être interprété comme une sollicitation ou une offre relative à des produits financiers ni comme un conseil juridique, fiscal, financier, ou de toute autre nature. Ce document ne saurait fonder à lui seul une décision d'investissement. Par ailleurs, il n'a pas fait l'objet d'une validation par une autorité de régulation. Le destinataire est invité à contacter son propre conseil pour toute analyse relative au contenu de ce document. L'information présentée ne prétend pas être exhaustive eu égard à celle que le destinataire peut requérir. Ce document a été réalisé à la date indiquée sur celui-ci, à partir d'informations publiques, fournies par le destinataire, propriété de Dôm Finance et protégées par le secret professionnel. Dôm Finance apporte le plus grand soin à la qualité des informations fournies. Néanmoins, celles-ci sont susceptibles de changer à tout moment, sans préavis préalable. Dôm Finance ne saurait les garantir. Aucune information dudit document ne saurait être considérée comme une promesse, un engagement ou une représentation passée ou future. Les projections, évaluations, statistiques, sondages, analyses, informations chiffrées, contenus dans ce document impliquent des éléments d'appréciation subjective et n'engagent pas la responsabilité de Dôm Finance. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit partielle ou totale, sans l'autorisation préalable écrite de Dôm Finance est strictement interdite. Dôm Finance ne saurait engager aucune responsabilité relative à l'usage qui serait fait de tout ou partie dudit document par une tierce partie non dûment autorisée.

Dôm Finance est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04-000059. Son siège social est situé 39 Rue Mstislav Rostropovitch 75017, Paris, FRANCE. Dôm Finance est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 086 472.

DISCLAIMER - AVERTISSEMENT

Principaux risques : risque de perte en capital ; risque de liquidité (les parts ne sont pas cotées et leur rachat peut être différé) ; risques naturels et climatiques (incendie, tempête, sécheresse, maladies, ravageurs) ; risque lié à l'évolution des prix du bois et du foncier ; risque de durabilité. Durée de placement recommandée : minimum 10 ans. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Ce document a été réalisé par Dôm Finance et/ou ses partenaires à l'attention exclusive du destinataire. Sa vocation est uniquement informative et il ne saurait être interprété comme une sollicitation ou une offre relative à des produits financiers ni comme un conseil juridique, fiscal, financier, ou de toute autre nature. Ce document ne saurait fonder à lui seul une décision d'investissement. Il n'a pas fait l'objet d'une validation par une autorité de régulation. Le destinataire est invité à contacter son propre conseil pour toute analyse relative au contenu de ce document. Ce document a été réalisé à la date indiquée sur celui-ci, à partir d'informations publiques, fournies par le destinataire, propriété de Dôm Finance et protégées par le secret professionnel. Dôm Finance apporte le plus grand soin à la qualité des informations fournies ; celles-ci sont toutefois susceptibles de changer à tout moment, sans préavis. Aucune information de ce document ne saurait être considérée comme une promesse, un engagement ou une représentation passée ou future. Les projections, évaluations, statistiques et informations chiffrées impliquent des éléments d'appréciation subjective et n'engagent pas la responsabilité de Dôm Finance. Toute reproduction ou diffusion, partielle ou totale, sans l'autorisation préalable écrite de Dôm Finance est strictement interdite. Avant toute souscription, consulter la documentation réglementaire du GFI, dont l'annexe précontractuelle SFDR.



DÔM · FINANCE
39 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH 75017 PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 1 024 302€
RCS PARIS B 479 086 472 | N° ORIAS 14004696
AGRÉMENT AMF : GP04000059